

**PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES**

**VILLE DE SOIGNIES**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

---

**SEANCE EN SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2021**

---

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente  
~~M. VERSLYPE~~, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,  
B. LECLERCQ, Echevins,  
H. DUBOIS, Président du CPAS,  
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,  
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,  
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, ~~N. DOBBELS~~, J. MARCQ,  
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, ~~V. DIEU~~, I. LAMDOUAR, M. BECQ,  
J. RAUX, A. LAAIDI, ~~A. VINCKE~~, Conseillers communaux,  
O. MAILLET, Directeur général.

---

DT2 - FINANCES - CORONAVIRUS (COVID 19) – PLAN DE RELANCE - MESURES D'ALLEGEMENT FISCAL COMPENSEES PAR LA REGION WALLONNE POUR L'EXERCICE 2021 – VOTE

---

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L1122-30, L1124-40, L3131-1 ;

Vu la circulaire du 4 décembre 2020 relative à la compensation fiscale octroyée aux communes et provinces wallonnes dans le cadre de la crise du COVID-19 ;

Vu les mesures prises par le Comité de concertation pour limiter la propagation du virus dans la population ;

Considérant que ces mesures sont de nature à ralentir voire arrêter certaines activités commerciales, industrielles, touristiques, culturelles ;

Considérant qu'au cours de la crise, de nombreux secteurs ont été impactés ; que des mesures de soutien aux différents secteurs impactés ont déjà été prises par l'Etat fédéral et les entités fédérées ; que toutefois, les secteurs des cafetiers, des restaurants, des hôtels, ainsi que des maraîchers/ambulants et des forains ont été, et le sont toujours actuellement, particulièrement affectés par les mesures de restriction d'activités et de confinement ;

Considérant les pertes financières parfois considérables liées à ce ralentissement voire à l'arrêt total de l'activité économique que subissent les secteurs précités ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'adopter des mesures de soutien aux secteurs des cafetiers, des restaurants, des hôtels, ainsi que des maraîchers/ambulants, des forains et des cirques en 2021 ;

Considérant les moyens et capacités budgétaires de la commune ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de ne pas appliquer, pour l'exercice 2021, certaines taxes et/ou redevances ;

Vu la délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les DEBITS DE BOISSONS ;

Vu la délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les LOGES FORAINES, LOGES MOBILES ET FIXES ;

# PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

## VILLE DE SOIGNIES

---

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

#### SEANCE EN SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2021

---

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente  
~~M. VERSLYPE~~, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,  
B. LECLERCQ, Echevins,  
H. DUBOIS, Président du CPAS,  
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,  
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,  
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, ~~N. DOBBELS~~, J. MARCQ,  
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, ~~V. DIEU~~, I. LAMDOUAR, M. BECQ,  
J. RAUX, A. LAIDI, ~~A. VINCKE~~, Conseillers communaux,  
O. MAILLET, Directeur général.

---

DT2 - FINANCES - CORONAVIRUS (COVID 19) – PLAN DE RELANCE - MESURES D'ALLEGEMENT FISCAL COMPENSEES PAR LA REGION WALLONNE POUR L'EXERCICE 2021 – VOTE

---

Vu la délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la redevance sur les DROITS D'EMPLACEMENT SUR LES MARCHES PUBLICS ;

Considérant que la suppression de la taxe sur les DEBITS DE BOISSONS aura un impact financier de 3.600,00 € ;

Considérant que la suppression de la taxe sur les LOGES FORAINES, LOGES MOBILES ET FIXES aura un impact financier de 40.000,00 € ;

Considérant que la suppression de la redevance sur les DROITS D'EMPLACEMENT SUR LES MARCHES PUBLICS aura un impact financier de 50.000,00 € ;

Vu la communication du dossier au Directrice financière en date du 03/02/2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 4 février 2021 et joint en annexe ;

A l'unanimité,

DECIDE :

**Article premier :**

De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, les délibérations suivantes :

- La délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les DEBITS DE BOISSONS ;
- La délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les LOGES FORAINES, LOGES MOBILES ET FIXES.
- La délibération du 26 novembre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la redevance sur les DROITS D'EMPLACEMENT SUR LES MARCHES PUBLICS.

**PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES**

**VILLE DE SOIGNIES**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

---

**SEANCE EN SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2021**

---

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente  
~~M. VERSLYPE~~, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANNS, C. DELHAYE,  
B. LECLERCQ, Echevins,  
H. DUBOIS, Président du CPAS,  
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,  
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,  
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, ~~N. DOBBELS~~, J. MARCQ,  
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, ~~V. DIEU~~, I. LAMDOUAR, M. BECQ,  
J. RAUX, A. LAAYDI, ~~A. VINCKE~~, Conseillers communaux,  
O. MAILLET, Directeur général.

---

DT2 - FINANCES - CORONAVIRUS (COVID 19) – PLAN DE RELANCE - MESURES D'ALLEGEMENT FISCAL COMPENSEES PAR LA REGION WALLONNE POUR L'EXERCICE 2021 – VOTE

---

**Article 2 :**

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

**Article dernier :**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Par le Conseil Communal :

Le Directeur général,  
(s) O. MAILLET



Pour copie conforme délivrée le :

La Présidente,  
(s) F. WINCKEL

La Bourgmestre

Le Directeur général,